Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences
Département de mathématiques – Section actuariat

PLAN DE COURS

ACT-2050 Introduction à l'actuariat II

Groupe 20 – Automne 2018
Cours obligatoire
(3 crédits)

Horaire du cours : Mardi 13h00-16h00 (PK-1620)

Professeur : Jean-Philippe Boucher
Professeur, Département de mathématiques
Bureau : PK-5720
Téléphone : (514) 987-3000 #2078
Courriel : boucher.jean-philippe@uqam.ca

Démonstration : Mardi 16h00-18h00 (PK-1620)
Francis Duval, Courriel : duval.francis.2@courrier.uqam.ca

Cours préalables : ACT1050 - Introduction à l'actuariat I
MAT1190 - Compléments de mathématiques
MAT1700 - Probabilités I

Ce cours est un préalable à : ACT3400 – Distribution des sinistres

Matériel obligatoire : Le contenu des cours se trouve sur Moodle

Disponibilité: Prendre rv par courriel

Description du cours

Introduction à l'assurance collective: industrie de l'assurance collective, invalidités à courte et longue durée, assurance maladie et assurances dentaires, régimes publics d'assurance collective, méthodes de tarification et problèmes de crédibilité. Introduction à l'assurance IARD ou assurance non-vie: risques et marchés de l'assurance, contrats d'assurance, assurance automobile, biens personnels, responsabilité civile, tarification et segmentation. Réassurance et événements extrêmes. Méthodes de provisionnement en assurance non-vie et en assurance collective. Éthique, morale et déontologie de l'actuaire en assurance IARD et en assurance collective. Ce cours inclut une séance de deux heures par semaine de travaux pratiques.

Évaluation

Description des évaluations

- Examen #1 : **le 30 octobre** (3 heures : 40% de la note finale)
- Examen #2 : **le 18 décembre** (3 heures : 30% de la note finale)
- Travail de session, à remettre (pdf et papier) avant **le 14 décembre à midi** (25% de la note finale)
    - Le sujet et les membres de l'équipe sont à remettre (pdf) avant **le 23 septembre à midi;**
    - Un plan du travail de session est à remettre (pdf et papier) avant **le 26 octobre à midi** (5% de la note finale);
    - Les instructions au sujet du travail sont dans un autre document
    - Les documents ne peuvent pas être remis par courriel :
        - Le document pdf doit être envoyé via le système Moodle
        - Le document papier doit être remis au secrétariat du Département de mathématiques (PK-5151)

Politique de reprise d'examen

Aucune reprise d'examen ne sera permise, à moins de conditions exceptionnelles. La reprise d'examen n'est pas un droit mais un privilège. Dans de très rares occasions où une reprise aura été autorisée par le professeur et par le département, l'examen de reprise sera beaucoup plus difficile que l'original pour tenir compte du temps d'étude supplémentaire disponible, par souci d'équité pour les autres étudiants.

Remarques supplémentaires

La note finale (en lettre, A+, A, etc.) pour le trimestre sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs spécifiques à travers les évaluations. La distribution des résultats dans le groupe pourrait aussi être utilisée. Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera allouée.

Note	Min Inclus	Max exclus	Note	Min inclus	Max exclus
A+	90	100	B+	76	80
A	85	90	B	73	76
A-	80	85	B-	70	73

Note	Min inclus	Max exclus	Note	Min inclus	Max exclu
C+	66	70	D+	55	60
C	63	66	D	50	55
C-	60	63	E	0	50

Seules les calculatrices acceptées par la *Society of Actuaries* seront admises pour les examens i.e. les modèles BA-35, BA II Plus, TI-30X, TI-30Xa, TI-30XIIS et TI-30XIIB.

Plagiat et infractions



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Bibliographie

Les notes de cours vous seront fournies via Moodle. Pour les étudiants intéressés, les livres suivants pourraient être pertinents (pour ce cours et d'autres cours du baccalauréat).

- Mathématiques de l'assurance non-vie : Tomes 1 et 2, M. Denuit et A. Charpentier.

Les notes de cours données en classe sont tirées de:

- divers sites web,
- de documents officiels de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou du groupement des assureurs automobiles (GAA);
- des notes de cours de Bruno Gagnon et de Germain Denoncourt (du cours ACT1040 Introduction à l'assurance IARD de l'UQAM, du cours ACT2050 Introduction à l'actuariat II),
- des notes de cours de Denis Labrie (du cours Introduction à l'actuariat, assurances IARD de l'Université Laval).

Calendrier

Septembre							
L	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**	**D**	**Semaine**
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	#1
10	11	12	13	14	15	16	#2
17	18	19	20	21	22	23	#3
24	25	26	27	28	29	30	#4
Octobre							
L	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**	**D**	**Semaine**
1	2	3	4	5	6	7	#5
8	9	10	11	12	13	14	#6
15	16	17	18	19	20	21	#7
22	23	24	25	26	27	28	#8
29	30	31					#9
Novembre							
L	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**	**D**	**Semaine**
			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	#10
12	13	14	15	16	17	18	#11
19	20	21	22	23	24	25	#12
26	27	28	29	30			#13
Décembre							
L	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**	**D**	**Semaine**
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	#14
10	11	12	13	14	15	16	#15
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							

Légende

Examens :
- 30 octobre
- 18 décembre

Aucun cours :
- 9 octobre

Travail de session :
- Remise du sujet choisi et des membres de l'équipe (21 septembre)
- Remise du plan du travail de session (26 octobre)
- Remise du travail de session (14 décembre)

Jours de cours

Congés